

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°26-2023-156

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2023

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die

26-2023-07-24-00001 - agrément CSSR - actiroute- ajout salle montélimar (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-07-24-00001

agrément CSSR - actiroute- ajout salle
montélimar

ARRÊTÉ N° 26-2023 EN DATE DU 24/07/2023
PORTANT MODIFICATION D'UN AGRÉMENT D'UN ÉTABLISSEMENT CHARGÉ D'ANIMER LES STAGES
DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 2121 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2023-06-30-00006 du 30/06/2023 donnant délégation de signature à Mme Corinne QUÈBRE, Sous-Préfète de Die ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2023-03-13-0011 en date du 13/03/2023 autorisant Monsieur POLTEAU Joël, Gérant de la SARL «ACTI-ROUTE », à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dont le siège est 9, rue rue du Docteur Chevallereau à Fontenay-le-Comte (85200) ;

Vu la demande en date du 13/07/2023 sollicitant l'autorisation d'utiliser une salle de formation supplémentaire située "Allegre & Duc Formation Conseil" - 5 rue des Chastagniers à Montélimar (26) pour organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Considérant que la demande d'utilisation de cette salle supplémentaire est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur ;

Sur proposition de la Sous-Préfète de Die,

A R R E T E

Article 1^{er}: l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 26-2023-03-13-001 en date du 13/03/2023 autorisant Monsieur POLTEAU à effectuer des formations spécifiques pour les conducteurs responsables d'infractions, enregistré sous le N° R 13 026 00030, est ainsi modifié :

L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

- Best, 13 avenue d'Aygu 26200 Montélimar
- The original City Valence est, Pl Jean Rostand - Plateau des Couleurs - 26000 Valence
- Comfort Hôtel, Le Clos des Tanneurs – Avenue A. Figuet – 26100 Romans-Sur- Isère
- Bureau Club Valence, 497 av Victor Hugo - 26000 Valence
- Les Vergers de Maubec, chemin des Bondonneaux 26200 Montélimar
- **Allegre & Duc Formation Conseil - 5 rue des Chastagniers Montélimar (26200)**

le reste sans changement

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP - 38022 GRENOBLE Cédex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Sous-Préfète de Die est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au responsable du centre ACTI-ROUTE et qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs. .

Fait à Die,
la Sous-Préfète de Die
-Signé-

Corinne QUEBRE